

POURQUOI AVRAHAM N'A-T-IL PAS CRAINT DE NEGLIGER LA TORAH ? (PAR RABBI DAVID HANANIA PINTO CHLITA)



La Voie À Suivre

LEKH LEKHA

546

8 NOV. 2008

11 HECHVAN 5768

Publication
HEVRAT PINTO
Sous l'égide de
RABBI DAVID HANANIA
PINTO CHLITA
11, rue du plateau
75019 PARIS
Tel: 01 48 03 53 89
Fax 01 42 06 00 33
www.hevratpinto.org
Responsable de publication
Hanania Soussan

GARDE TA LANGUE !

Il n'y a rien à craindre

Si l'on voit chez quelqu'un des signes qu'il veut vous nuire dans votre corps ou dans votre argent, même si jusqu'à présent on n'avait rien entendu sur lui de personne, il est permis de se renseigner sur ce point à propos d'éventuels projets de vous nuire d'une façon ou d'une autre, pour savoir se protéger, et il n'y a pas à craindre d'être la cause que d'autres diront du mal de lui.

(Hafets Haïm)

Dédié à la mémoire de
Esther Bachar Bat Avraham

Avram entendit que son frère était prisonnier, il arma ses fidèles, enfants de sa maison, trois cent dix-huit, et il poursuivit l'ennemi jusqu'à Dan. Il divisa la nuit, lui et ses serviteurs, et il les frappa et les poursuivit jusqu'à 'Hova, à gauche de Damas. » C'est absolument extraordinaire : comment notre père Avraham a-t-il envisagé de détourner les enfants de sa maison de l'étude de la Torah pour sauver son neveu Lot, alors qu'on peut supposer qu'Avraham, le plus grand du peuple, faisait confiance à D. pour l'aider dans cette guerre ? Il pouvait donc sortir seul pour lutter contre les rois ! Alors pourquoi a-t-il pris avec lui les trois cent dix-huit enfants de sa maison ?

Il faut également s'interroger sur ce qu'ont expliqué nos Sages dans le Midrach (Yilamdeinou Béréchit 71) : « Le Saint béni soit-Il a dit à Avraham : Tu as tué Mes ennemis depuis la moitié de la nuit jusqu'au matin, par ta vie, Je descendrai pour tuer les ennemis de tes descendants depuis la moitié de la nuit jusqu'au matin. » Est-ce que les quatre rois qui avaient fait Lot prisonnier étaient donc les seuls ennemis de D. ? Lot lui-même s'était séparé de notre père Avraham et avait renié Hachem, en disant : « Je ne veux ni d'Avraham ni de son D. ! » (Béréchit Rabba 41, 7)

A cause de la profanation du Nom de D.

Il me semble qu'on peut dire qu'Avraham n'était parti en guerre contre les quatre rois que pour éviter une profanation du Nom de Hachem dans le monde. En effet, quand les rois ont capturé Lot, ils avaient cru capturer Avraham, parce qu'ils se ressemblaient beaucoup (Yilamdeinou Béréchit 70). Ceci étant, Avraham notre père craignait que le Nom de D. soit profané dans le monde, et que les nations disent : « Autrefois, son D. l'a sauvé de Nimrod, maintenant Il S'est affaibli et il a été capturé par le roi de Sdom, ils n'ont donc aucune force, ni lui ni son D. » C'est pourquoi Avraham s'est hâté, au prix d'enlever ses disciples à leur étude, pour sanctifier le Nom de D. dans le monde. Il savait qu'il y a en ce monde un pardon pour la négligence dans l'étude de la Torah, alors que la profanation du Nom de D. ne peut être rachetée que par la mort, et qu'elle est beaucoup plus grave. Comme il était parti en guerre pour l'honneur de D., le Saint béni soit-Il lui a dit : « De même que tu es parti en guerre et que tu as tué Mes ennemis, car si Mon Nom avait été profané, ceux-ci seraient devenus Mes ennemis, par ta vie, Je sauverai tes descendants des mains de leurs ennemis dans l'avenir ! » C'est la grande promesse de Hachem à Avraham, qu'Il délivrerait ses descendants de l'Egypte immédiatement au milieu de la nuit.

Plus haut, les bergers d'Avraham et les bergers de Lot se sont disputés entre eux, car ces derniers faisaient paître leurs bêtes dans les champs des autres, et les bergers d'Avraham protestaient contre eux (Béréchit Rabba 41, 5). Avraham a dit à Lot (Béréchit 13, 8) : «

Qu'il n'y ait pas, je te prie, de dispute entre moi et toi, et entre mes bergers et tes bergers, car nous sommes des frères. » Nos Sages ont expliqué (Béréchit Rabba 41, 6) qu'ils se ressemblaient, et que celui qui voyait les bêtes de Lot paître dans les prés des autres se disait : « Avraham laisse ses bêtes paître dans les prés des autres », et le Nom du Ciel se trouvait profané. Immédiatement, Lot s'est séparé de lui.

Quelle épreuve y a-t-il là ?

D'après tout cela, on comprend bien le début de la paracha, où il est dit que la première épreuve qu'a subie notre père Avraham est que Hachem lui a dit (Béréchit 12, 1) : « Va, quitte ton pays, ton lieu natal et la maison de ton père », et Rachi explique : « Pour ton profit et pour ton bien ». On ne comprend pas ce que Rachi veut ajouter par là. De plus, Avraham notre père s'est complètement effacé devant Hachem, et lui a dit (Béréchit 18, 27) : « Et moi je suis poussière et cendre », par conséquent comment peut-on supposer qu'il était difficile à Avraham d'accomplir l'ordre de Hachem ? Et dans ce cas, comment peut-on dire que c'était une épreuve ?

C'est que bien qu'Avraham ait accompli les paroles de Hachem partout et tout le temps, comme un serviteur qui accomplit l'ordre de son maître, cet ordre-là était néanmoins pour lui une épreuve. Pourquoi donc ? Parce qu'il craignait la profanation du Nom de Hachem, que les gens disent : « Comment est-il possible qu'il sorte pour lui un bien et un profit de ces pérégrinations ? » C'est pourquoi Hachem lui a dit qu'il ne craigne pas la profanation de Son Nom, et quand Avraham est sorti de son pays et du lieu de sa naissance, pour accomplir l'ordre de Hachem, il a surmonté l'épreuve. C'est pourquoi Rachi explique « pour ton profit et pour ton bien », ce qui nous enseigne que c'était cela l'essentiel de l'épreuve : notre père Avraham craignait que l'honneur de Hachem se trouve profané.

La consolation de Moché

Moché notre maître lui aussi, quand il s'est tenu en prière pour implorer miséricorde pour Israël après la faute du Veau d'Or, a évoqué ce mérite, et il a dit (Chemot 32, 12-13) : « Pourquoi les Egyptiens diraient-ils : Il les a fait sortir pour leur mal, pour les tuer dans les montagnes et les effacer de la surface de la terre ? Souviens-Toi d'Avraham, d'Yitz'hak et d'Israël Tes serviteurs à qui Tu as juré par Ton Nom en leur disant : Je multiplierai votre descendance comme les étoiles du ciel. »

Ainsi, Moché a dit à D. : Souviens-Toi des actes des Patriarches, qui ont été préoccupés toute leur vie du risque de profaner Ton Nom, et si Tu extermines Israël, Ton Nom sera profané parmi les peuples. Une fois qu'il a évoqué ce mérite, il est dit immédiatement : « Hachem regretta le mal qu'Il avait voulu faire à Son peuple. »

DU MOUSSAR SUR LA PARACHA

Comment les Patriarches observaient le Chabat

Notre père Avraham, dit le traité Yoma (28b), a accompli la Torah toute entière avant qu'elle n'ait été donnée, jusqu'aux petits détails comme les « erouvei tavchilin ». L'auteur de « Parachat Derakhim » se demande si avant le don de la Torah les Patriarches n'étaient plus du tout considérés comme des noa'hides, s'ils étaient déjà des juifs à part entière. Les A'haronim se sont penchés sur la question de savoir comment les Patriarches avaient observé le Chabat avant le don de la Torah. En effet, s'ils avaient le statut de juifs, ils avaient l'obligation d'observer le Chabat, et s'ils avaient le statut de noa'hides, cela leur était au contraire interdit, puisque la Guemara enseigne (Sanhédrin 58b) qu'un non-juif qui observe le Chabat est passible de mort.

Les A'haronim répondent à cela en donnant quelques explications. Le livre « Panim Yafot » écrit qu'avant le don de la Torah, les Patriarches s'abstenaient de tout travail pendant tout le jour du Chabat, d'un soir à l'autre, et à la sortie du Chabat ils reprenaient le travail, et ainsi ils étaient de toutes façons quittes : s'ils étaient comme des juifs, ils avaient observé le jour du Chabat, et s'ils étaient comme des enfants de Noa'h, pour ces derniers la nuit vient après le jour (car leur interdiction est « le jour et la nuit ils ne cesseront pas »), et en faisant ce qu'ils faisaient à la sortie du Chabat (c'est-à-dire pendant la nuit qui suivait le jour), ils profanaient ce qui était pour eux le jour du Chabat et donc n'étaient pas passibles de mort.

Le livre « Binyan Tsion » explique à ce propos que ce qui est interdit aux enfants de Noa'h le Chabat est de s'abstenir de travaux fatigants, et non des 39 travaux tels qu'ils sont définis par les Sages. C'est pourquoi on peut dire que les Patriarches s'abstenaient de tous les 39 travaux, et portaient une lourde charge dans le domaine privé, c'est-à-dire un travail fatigant qui ne fait pas partie des 39 travaux, et par conséquent, s'ils étaient comme des juifs ils avaient observé le Chabat, et s'ils étaient comme des noa'hides ils avaient fait un travail.

On trouve une autre explication dans « Min'hat 'Hinoukh », d'après ce que dit le Rambam dans les « Hilkhot Melakhim », à savoir que la notion de quantité minimale (« chiour ») ne s'applique pas aux enfants de Noa'h, et un noa'hide est coupable même pour un demi-chiour. On peut donc dire que les Patriarches faisaient un travail en quantité d'un demi-chiour, donc s'ils étaient comme des enfants de Noa'h, ils n'avaient pas observé le Chabat, puisqu'ils avaient fait une toute petite quantité de travail, ce qui pour eux représente déjà une quantité interdite. Et s'ils étaient comme des juifs, ils n'avaient pas commis d'infraction, selon l'avis pour lequel les travaux du Chabat ne sont pas interdits à moins d'une certaine quantité. Et même pour ceux qui disent que les travaux de Chabat sont interdits de la Torah même pour un demi-chiour, si l'on fait un demi-chiour pour une mitsva, ce demi-chiour n'est pas interdit du tout. Pour cette opinion, l'essentiel de la raison de l'interdiction d'un demi-chiour est qu'on craint qu'on en vienne de cette façon à la quantité interdite. Mais ici, on ne fera évidemment pas plus, puisqu'on ne le fait que pour observer une mitsva.

Des tsitsit qu'on porte

Dans les Responsa « 'Hechek Chelomo », on trouve que les Patriarches portaient des talits avec des tsitsit et sortaient avec

dans le domaine public. Alors s'ils étaient considérés comme des juifs, donc obligés de porter des tsitsit à leurs vêtements, les tsitsit n'étaient pas considérés comme quelque chose qu'on porte, car étant un signe au nom de la mitsva, ils sont considérés comme une décoration du vêtement. Mais s'ils étaient considérés comme des enfants de Noa'h, comme un noa'hide est exempté de tsitsit, les tsitsit étaient quelque chose que l'on porte, et quand ils sortaient avec dans le domaine publique, ils profanaient le Chabat de cette façon, ils n'étaient donc pas des enfants de Noa'h qui observaient le Chabat.

Une autre explication est donnée dans le livre « Pardes Yossef », d'après ce que dit la Guemara dans le traité Chabat (75b), que celui qui fait sortir du bois provenant d'une « achera » le Chabat n'est pas passible de sanctions, ce qui est aussi le cas pour tout ce dont il est interdit de profiter, parce que ce sont des choses répugnantes qu'il est permis de détruire. On peut donc dire que les Patriarches faisaient sortir le Chabat des choses dont il est interdit de profiter. Alors, s'ils avaient le statut de juifs, comme il s'agissait de choses dont il est interdit de profiter, ils ne profanaient pas le Chabat, et s'ils avaient le statut de noa'hides, ce n'était pas pour eux des choses dont il est interdit de profiter, et ils faisaient pendant Chabat le travail de porter.

Ils observaient le Chabat dans tous ses détails

Une autre idée érudite figure dans le livre « Beit HaOtsar » (1, 14), qui explique que la raison pour laquelle un enfant de Noa'h qui observe le Chabat est passible de mort est que quand il prend sur lui d'observer le Chabat, le Chabat devient pour lui une obligation comme pour un juif, c'est pourquoi il est également puni pour la profanation du Chabat comme un juif. Or pour un noa'hide il est très difficile d'observer le Chabat sans le transgresser même involontairement, et s'il transgresse le Chabat même involontairement, il est de toutes façons passible de mort, parce qu'un enfant de Noa'h est passible de mort pour une faute involontaire aussi bien que volontaire. C'est pourquoi il est dit qu'un enfant de Noa'h qui observe le Chabat est passible de mort, parce qu'il ne peut évidemment pas faire si attention qu'il n'en viendra pas au plus petit travail, même involontairement, alors il sera passible de mort. Tout cela concerne un noa'hide ordinaire qui veut observer le Chabat, mais quand on parle des saints Patriarches, ils observaient évidemment le Chabat dans tous ses détails, donc il est absolument évident qu'ils avaient le droit d'observer le Chabat.

« Va, quitte ton pays et le lieu de ta naissance » (12, 1)

Rabbi Na'houm de Tchernobyl s'est beaucoup occupé de la mitsva de racheter les prisonniers. Il allait chez les donateurs pour ramasser de l'argent de tzedaka, et donnait ensuite de l'argent à des fonctionnaires en place qui pouvaient aider, pour racheter les prisonniers qui étaient capturés.

Un jour, il se trouvait à Jitomir. Les non-juifs tramèrent contre lui un complot et il fut emprisonné. L'un des tsaddikim se révéla à lui dans la prison et lui dit pour le consoler : Notre père Avraham pratiquait une large hospitalité, il se fatiguait pour être agréable aux invités et il a cherché toute sa vie à se renouveler dans ce qu'on pouvait faire pour un invité et qu'il ne faisait pas jusqu'alors. Le Saint béni soit-Il lui a dit : « Va, quitte ton pays », pars en voyage et deviens toi-même un invité, alors tu sauras exactement ce qui lui manque...

Toi aussi, ajouta le tsadik, tu fais beaucoup pour racheter les prisonniers, et on t'a accordé du Ciel une occasion de sentir ce que ressent un juif emprisonné chez les non-juifs, et combien il faut se hâter de le racheter.

En entendant cela, Rabbi Na'houm se consola...

« Mon âme vivra grâce à toi » (12, 13)

Rabbi Daniel Palavni chelita écrit dans son livre « Peninei Daniël » : On peut trouver là une allusion à ce qu'ont dit les Sages, « la vie et la mort sont au pouvoir de la langue ». En effet, le mot « biglalekh » (grâce à) a la même valeur numérique que « peh » (la bouche). C'est-à-dire que grâce à la bouche, l'homme mérite la vie, ainsi Avraham a dit à Sarah que l'essentiel de sa vie dépendait maintenant de la façon dont elle parlerait : « mon âme vivra grâce à toi ».

« Je lève la main vers Hachem... si je prends d'un fil jusqu'à un lacet de chaussure de tout ce qui est à toi, et tu ne diras pas : j'ai enrichi Avram » (14, 22-23)

Il est dit dans le Midrach sur ce verset : « Celui qui a les mains pures, c'est Avraham, qui a dit au roi de Sdom « Je lève la main vers Hachem ». On ne comprend pas ce que vient faire ici la notion de « mains pures » (qui désigne l'honnêteté). Avraham lui-même donne la raison de ses paroles, c'est pour que le roi de Sdom ne dise pas « j'ai enrichi Avram ».

Le livre « 'Hemdat Chelomo » explique qu'Avraham a levé la main vers le ciel et a promis au roi de Sdom qu'il ne lui prendrait absolument rien, ainsi qu'il est dit « Je lève la main vers Hachem ». Ensuite, il a regardé sa main et a continué : « tu ne diras pas (la main), j'ai enrichi Avram ». C'est-à-dire que la main ne pourra pas s'enorgueillir et dire : « ma force et la puissance de ma main m'ont donné toute cette richesse », mais tout m'est venu uniquement de Hachem. C'est pourquoi le Midrach dit « celui qui a les mains pures, c'est Avraham », car il était effectivement d'une grande honnêteté et n'a jamais rien pris pour lui-même.

« Et Saraï la femme d'Avram ne lui avait pas donné d'enfant » (16, 1)

« A lui » elle n'avait pas donné d'enfant, précise Rabbi Ye'hiehl-Eikhel de Melitz zatsal, mais pour elle-même elle avait déjà eu beaucoup d'enfants. Quand cela ? Quand elle avait converti les femmes ! Les Sages ont dit que « Quiconque enseigne la Torah à l'enfant d'un autre, c'est comme s'il l'avait enfanté. »

« Saraï dit à Avram : l'iniquité que je subis ('hamassi) est sur toi » (16, 5)

Sur le commentaire de Rachi, selon lequel le mot « 'hamassi » vient de « 'hamas », le gaon Rabbi Elazar Mena'hem Man Chakh zatsal explique que de même qu'il y a une iniquité ('hamas) dans le domaine de l'argent, il y a aussi une iniquité quand on empêche un bien de se produire. Notre mère Sarah était certaine que la prière d'Avraham serait exaucée, parce que « le tsadik décrète et le Saint béni soit-Il exécute », c'est pourquoi elle le rendait responsable de sa stérilité, parce qu'il n'avait pas assez prié pour elle. Donc « l'iniquité que je subis est sur toi », parce que tu m'as empêché de recevoir ce bien en ne priant pas, et celui qui empêche un bien de se produire s'appelle fauteur d'iniquité.

« Avraham avait quatre-vingt dix-neuf ans quand il fut circoncis » (17, 24)

Les commentateurs objectent : pourquoi notre père Avraham n'a-t-il pas accompli la mitsva de la circoncision avant d'en avoir reçu l'ordre, comme il l'a fait pour toutes les autres mitsvot ?

Rabbi Yitz'hak Soloveitchik de Brisk zatsal explique à ce propos que cette mitsva s'appelle « brit mila » (l'alliance de la circoncision). A chaque fois qu'on conclut une alliance, il faut qu'il y ait deux côtés qui concluent l'alliance entre eux. C'est pourquoi Avraham n'a pas accompli la mitsva de la circoncision avant d'en avoir reçu l'ordre, car cela n'aurait pas représenté une alliance avec le Saint béni soit-Il. Mais il a attendu avant d'en avoir reçu l'ordre de D., alors il a accompli la mitsva de conclure une alliance entre lui et le Saint béni soit-Il.

A LA LUMIERE DE LA PARACHAH EXTRAIT DE L'ENSEIGNEMENT DU GAON ET TSADIK RABBI DAVID 'HANANIA PINTO CHELITA

La grandeur du tsadik dans le monde à venir

« Ils les réduiront en servitude et les persécuteront pendant quatre cents ans... et ensuite ils sortiront avec de grands biens. »

Nos Sages ont dit (Traité Berakhot 9, 2) : « Parle, Je te prie, aux oreilles du peuple et que chacun demande à son ami et la femme à son amie des ustensiles en argent et en or » (Chemot 11, 2). Le mot « na » (Je te prie), est toujours une requête. Le Saint béni soit-Il a dit à Moché : Je t'en prie, va dire aux bnei Israël, je vous en prie, empruntez aux Egyptiens des ustensiles d'argent et d'or, afin que ce tsadik ne dise pas « ils les réduiront en servitude et les persécuteront », Il l'a exécuté, mais « ensuite ils sortiront avec de grands biens », Il ne l'a pas exécuté. Pourquoi Avraham n'est-il pas désigné par son nom, et est-il dit à Moché « ce tsadik » ?

On peut l'expliquer d'après l'enseignement des Sages (Tossefta Edouyot 3, 4) selon lequel celui qui a des élèves, les élèves l'appellent Rabbi, quand ses élèves disparaissent, la génération suivante l'appelle Rabban, quand tout le monde est oublié, on finit par l'appeler par son nom. Le Rambam (dans son Introduction à Zeraïm) écrit : « Cela divise le niveau des gens qui sont évoqués dans la Michna, qui sont au nombre de cent vingt-huit, en trois niveaux. Quiconque paraît à un niveau extrêmement honorable, on l'appelle par son nom. Par exemple on dit Hillel, Chamaï, Chemaïa, Avtalyon, cela montre leur grandeur et leur importance, car il est impossible de trouver un titre qui leur convienne pour les honorer, de même qu'il n'y a pas de titre pour les prophètes. Mais les Sages qui étaient un peu inférieurs à ce niveau, on les appelle Rabban, comme Rabban Gamliel et Rabban Yo'hanan ben Zakaï. Ceux qui paraissent un peu inférieurs à ce niveau-là, on les appelle Rabbi, comme on dit Rabbi Méïr et Rabbi Yéhouda. » Il en ressort que plus quelqu'un est grand, moins on lui donne de titres. C'est pourquoi le Saint béni soit-Il a appelé Avraham « ce tsadik », sans évoquer son nom, à cause de l'élévation de son niveau dans le monde d'en haut, au point qu'on ne pouvait pas le désigner même par son nom !

On peut apprendre combien les grands de la Torah accordaient d'importance à utiliser le temps au mieux pour l'étude de la Torah de l'histoire extraordinaire qu'a racontée le gaon Rabbi Yossef Chelomo Kahneman zatsal, le Roch Yéchivah de Poniewitz, qui a étudié en 'havrouta pendant trois ans avec le gaon Rabbi El'hanan Wasserman dans le « Kollél Kodachim » fondé par le 'Hafets 'Haïm à Radin. Il estime que sur ces années, il pourra rendre des comptes au Tribunal céleste qu'elles n'ont comporté aucune négligence dans l'étude de la Torah.

Pendant cette période d'étude en commun, qui s'étendait sur presque dix-huit heures par jour, Rabbi El'hanan reçut une lettre lui annonçant que sa femme était malade et qu'il devait rentrer chez son beau-père à Salant pour la soutenir.

Rabbi El'hanan rentra chez le 'Hafets 'Haïm pour lui demander que faire, fallait-il rentrer chez lui ou non ? Le 'Hafets 'Haïm répondit par une question : « Es-tu donc médecin ? » Rabbi El'hanan en conclut qu'il n'avait pas besoin de partir, et resta étudier à la yéchivah.

En une autre circonstance, alors qu'ils étudiaient ensemble, on apporta à Rabbi El'hanan un télégramme qui lui annonçait la naissance de son fils. Quand on eut terminé les cours réguliers, Rabbi El'hanan rentra chez le 'Hafets 'Haïm pour lui demander s'il devait rentrer chez lui pour faire circoncire son fils. Le 'Hafets 'Haïm lui répondit avec un grand étonnement : « Est-ce que tu sais donc pratiquer la circoncision ? On a évidemment fait appel à un mohel, la circoncision aura donc lieu même sans toi, il n'y a pas lieu de voyager en négligeant l'étude de la Torah ! »

Rabbi El'hanan ne rentra donc pas chez lui, il resta à Radin jusqu'aux alentours de la fête de Pessa'h, et alors seulement il rentra dans sa famille !

Mon cœur est inquiet en moi

Dans le testament du gaon Rabbi 'Haïm Falagi zatsal, le Rav d'Izmir, il écrit à son fils :

« Je prends à témoin le ciel et la terre que depuis que j'ai atteint l'âge de comprendre, jusqu'à l'âge de vingt ans, j'ai été plongé dans l'étude jour et nuit sans aucune interruption, car je ne m'occupais de rien d'autre des occupations de ce monde. De vingt à quarante ans, je m'occupais des occupations du monde en étant responsable de plusieurs choses. Malgré tout, quand je n'avais pas d'affaires, je ne me tournais vers aucun divertissement frivole, mais je revenais à mon étude.

A partir de quarante ans, je suis devenu dayan, juge et décisionnaire pour m'occuper de la communauté jusqu'à maintenant. Mon cœur est inquiet en moi de n'avoir pas pu étudier la Torah comme je le désirais. Je m'efforçais de trouver des intervalles entre mes multiples occupations, et pendant mes rares heures libres, je consacrais mes yeux et mon cœur à l'étude de la Torah. Que l'on me regarde en cherchant à m'imiter, quand de nombreux tracas viennent à la communauté et aux individus, il faut s'efforcer malgré tout que les yeux et le cœur consacrent chaque instant de libre sans rien en perdre, et ainsi il y aura une bénédiction dans votre Torah. »

Rabbi 'Haïm Falagi zatsal continue dans son testament en promettant à quiconque écoutera ses conseils :

« Tant que vous avez un désir profond de la Torah, que vous ne vous détourniez pas en vain et que vous vous attachez aux heures et

aux minutes pour ne pas les perdre, vous trouverez une aide du Tout-Puissant pour avoir du temps à consacrer à votre désir d'étudier et de faire beaucoup. »

Rabbi 'Haïm a effectivement mérité, malgré ses nombreuses occupations pour la communauté, de voir la bénédiction dans sa Torah. Dans ses écrits, il donne une courte expression à toutes ses préoccupations : « J'ai réussi une année après l'autre à porter le joug très lourd du travail pour le public, car il n'y a aucun répit de tous les plaignants et tous les besoins de la communauté de la ville elle-même et de tous ses environs. On ne m'a pas donné la possibilité de m'installer sans dérangement même un seul jour, ni la nuit, même les Chabats et fêtes. »

Une récolte de Torah riche et magnifique

Malgré tout, il aimait tant la Torah qu'il a réussi à rédiger de nombreux livres qui ont enrichi la bibliothèque juive : des nouvelles interprétations sur la plupart des traités du Talmud, de nouvelles interprétations dans la halakha et la Aggada, sur les quatre parties du Rambam et les quatre parties du Choul'han Aroukh, des centaines et des milliers de responsa, des livres sur les parachiot de la Torah et plus de cent sermons, quatorze volumes de tout le Tanakh, un livre sur les sujets de dayanout et un livre sur les halakhot des sacrifices, un livre sur l'enseignement et un livre sur l'éducation, sur la semikha, sur Pirkei Avot, sur la Haggada de Pessa'h, sur le saint Zohar et sur le Zohar 'Hadash, etc. etc. Une récolte de Torah bénie selon toutes les opinions !

Il a publié soixante-douze livres, sans compter les cinquante-quatre qui étaient en manuscrit, et qui ont brûlé dans le grand incendie d'Izmir. Voici ce qu'il dit dans son livre « Le testament de 'Haïm » : « Toutes ces œuvres, ce que j'ai écrit dans Sa grande bonté, tout cela a été réalisé avec l'aide de mon Rocher et de mon Bouclier, de façon surnaturelle, car même à moi-même cela me paraît une chose extraordinaire. »

Mettre en œuvre les forces d'exploitation du temps

Les proches de Rabbi Aharon Kotler zatsal, le Roch Yéchivah de Lakewood, qui vivaient à proximité de lui, ne peuvent pas oublier combien il craignait de perdre une seule minute sans Torah et sans être attaché à Hachem. Ses yeux étaient toujours plongés dans un livre ouvert sur la table, partout où il allait il tenait à la main une « Michna Beroura ». Même quand il s'occupait de choses concernant la vie ou la mort, étant plongé dans une terrible tension, même alors il utilisait la moindre parcelle de minute, par exemple entre le moment où le téléphone sonnait et la conversation elle-même, pour penser à un sujet de Torah.

C'était un spectacle très habituel dans le « Beit haMidrach HaGavoha » de Lakewood de voir Rabbi Aharon assis avec dans une main le récepteur du téléphone, en train de parler avec un donateur pour le nouveau bâtiment qu'on construisait pour la yéchivah, et dans l'autre un stylo avec lequel il prenait des notes dans un cahier de commentaires de Torah ; ou bien dans une main il avait un relevé de compte bancaire sur les déficits de la yéchivah, et dans l'autre un livre où il étudiait. Ce n'était pas simplement une intelligence extraordinaire, de pouvoir traiter de plusieurs sujets à la fois, mais cela faisait partie de sa nature, car toute fraction des forces qui étaient en lui, il la consacrait à la Torah et à l'attachement à Hachem.